



CLOS, DOMAINES & CHÂTEAUX

CHARTRE INSTITUTIONNELLE

I

Symboles de valeurs liées à l'histoire et à des traditions culturelles, les «Clos, Domaines & Châteaux» constituent des lieux privilégiés de la géographie viticole. Au travers d'un nom attaché à une terre, les crus de leurs vignobles reflètent les particularités d'une unité distincte, spécifique par un microclimat, la nature d'un sol et l'architecture d'un paysage.

II

Soumis aux exigences d'une législation limitant l'usage des dénominations d'élite des domaines, clos et châteaux aux crus exclusivement issus de vignes désignées comme telles, les propriétaires de ces vignobles s'unissent en association pour défendre leurs intérêts communs et promouvoir les richesses et l'authenticité de leurs terroirs respectifs.

III

Résolus à mettre pleinement en valeur les caractéristiques de leurs propriétés, les membres de l'association s'engagent formellement à adopter les méthodes culturales et les techniques de vinification les plus favorables à la production de vins exprimant toute la typicité de leurs terroirs, en conformité avec le règlement de «Clos, Domaines & Châteaux».

IV

Sous le signe d'une passion solidaire, les membres de l'association se donnent pour mission d'unir leurs efforts afin de communiquer la volonté de qualité exprimée dans la présente charte, ainsi que pour faire connaître à la ronde les crus offerts sous le label «Clos, Domaines & Châteaux».

LES MEMBRES FONDATEURS

DOMAINE LE GOTEAU

DOMAINE LE PETIT GOTTENS

CHATEAU DE VINZEL

CHATEAU DE MONT

DOMAINE DE AUTEGOUR

DOMAINE DU MANOIR

DOMAINE DU SAUGEY

CHATEAU DE SAINT-SAPHORIN-SUR-MORGES

CHATEAU DE CHATAGNEREAZ

CHATEAU MAISON BLANCHE

DOMAINE DE HAUTE-GOUR

CHATEAU D'ALLAMAN

DOMAINE DU MARTHERAY

CHATEAU DE VUFFLENS

DOMAINE DE VALMONT

DOMAINE LE PRIEURE

DOMAINE DE CHATELANAT

CHATEAU D'EGLÉPENS